

## **La formation aux professions de la santé en 2015 (hors professions médicales et pharmaceutiques), DRESS, n° 202, octobre 2017**

20/10/2017

Ce document décrit les formations aux professions de santé d'auxiliaires médicaux, d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture et d'ambulanciers. « Il se compose de deux parties. La première partie fournit des statistiques sur les formations aux professions de santé qui relèvent du Ministère chargé de la santé. La deuxième partie concerne les formations aux professions de santé qui relèvent du Ministère en charge de l'enseignement supérieur ». Pour chaque formation, sont présentés les effectifs des étudiants, leurs caractéristiques et le nombre de diplômes délivrés.